

La démarche PTGE du bassin versant Vie et Jaunay, concilier usages et préservation de la ressource dans un contexte de déficit chronique

Article basé sur un entretien avec Lise Guégniard, chargée d'étude du SAGE de la Vie et du Jaunay au Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Un territoire sous tension : le constat d'un déséquilibre quantitatif

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay (780 km²), fait face à des tensions chroniques sur ses ressources hydriques depuis de nombreuses années. Cette situation n'est pas nouvelle : dès le premier Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé en 2011, la sécurisation des usages de l'eau était affichée comme une priorité.

Le déficit observé s'explique par une combinaison de facteurs saisonniers avec notamment :

- **Une ressource naturellement contrainte** (régime pluvial) et des aménagements hydrauliques altérant la capacité de rétention de l'eau dans les sols.
- **Un attrait touristique important** de la zone côtière qui engendre une hausse de la demande en eau en période estivale.

Des prélèvements agricoles liés à la polyculture élevage et au maraîchage, particulièrement intenses durant la période d'étiage (prélèvements dans des cours d'eau connectés au milieu ou prélèvements directs dans des cours d'eau). En conséquence, des arrêtés préfectoraux de restriction (arrêtés sécheresse) sont pris presque chaque année sur ce territoire. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) actuel du bassin Loire-Bretagne a d'ailleurs classé ce bassin *en zone 7B-3*, ce qui signifie que les prélèvements à l'étiage ne doivent plus augmenter.

L'engagement dans la démarche PTGE : une réponse stratégique

La mise en place d'un PTGE en complément du SAGE a été motivée par une nécessité réglementaire. Le maintien du classement actuel du bassin était conditionné par le Préfet Coordonnateur de bassin à l'engagement dans une telle démarche. L'objectif principal du lancement de la démarche PTGE était ainsi d'éviter le classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), qui traduit une situation de déficit structurel et qui aurait imposé des contraintes encore plus fortes.

En 2021, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a donc choisi de s'engager avec les services de l'État pour trouver des solutions pérennes, consciente que les enjeux dépassent les limites du bassin puisque celui-ci exporte également de l'eau potable vers des territoires voisins.

Une gouvernance élargie et une structure porteuse dédiée

Pour mener à bien ce projet, il a été décidé que le périmètre du PTGE serait identique à celui du SAGE. Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay assure le portage et l'animation des deux démarches.

La gouvernance du PTGE s'appuie sur la **CLE**, laquelle a été « élargie » pour inclure de nouveaux acteurs indispensables à la réussite du projet, tel que l'ensemble des structures agricoles partenaires. Le schéma ci-dessous permet de préciser les principales instances à l'œuvre pour le PTGE Vie et Jaunay :

Gouvernance du PTGE Vie et Jaunay

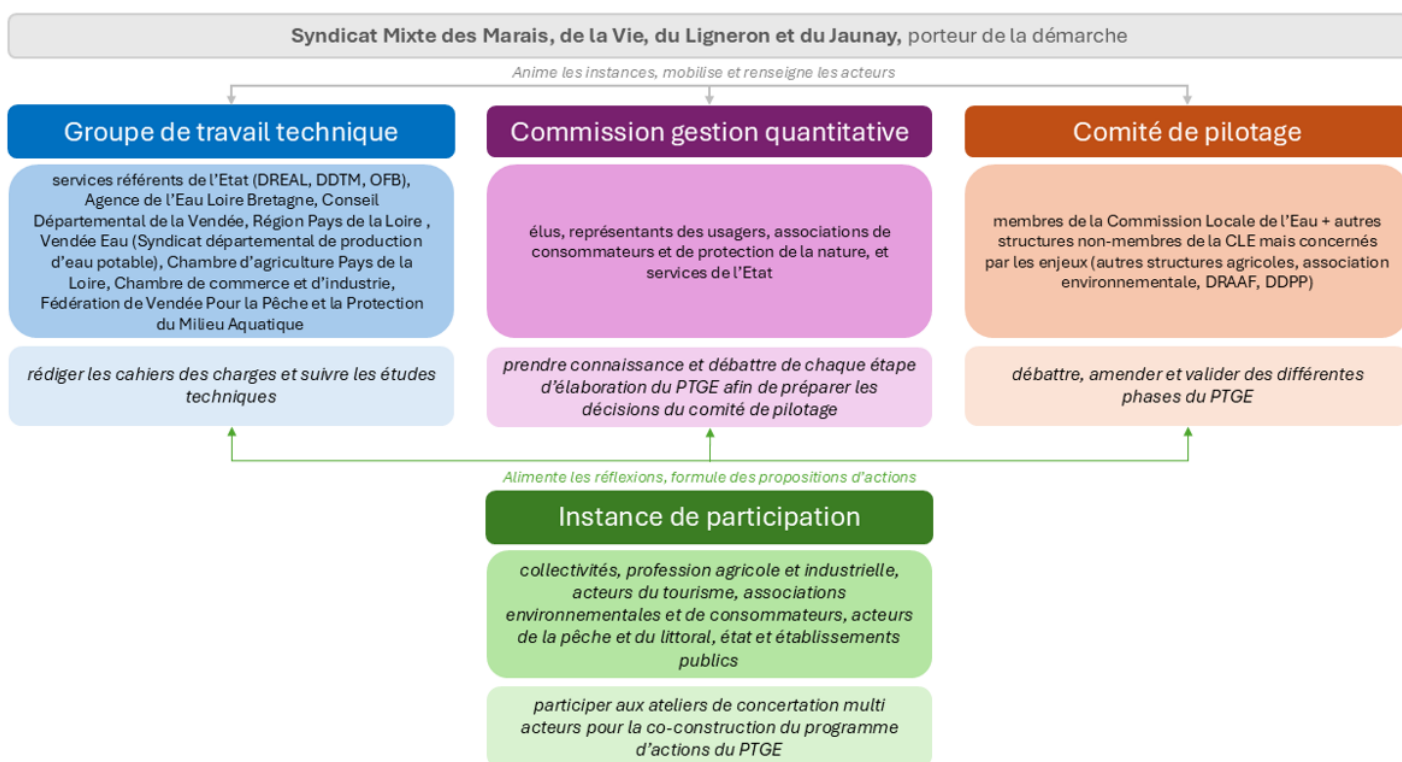


Figure 1 : Schéma de la gouvernance mise en place - Source SMMVLJ

Le diagnostic technique : l'étude HMUC comme socle

La phase de diagnostic s'est appuyée sur des études préexistantes, ce qui a permis d'accélérer la phase d'état des lieux. Le cœur technique du diagnostic repose sur l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) et ses différents volets. Le travail mené dans le cadre du

PTGE a permis d'actualiser certaines études existantes et de compléter l'état des lieux de la situation et les perspectives pour le territoire :

1. Hydrologie et Milieux : actualisation des données de base.
2. Usages : analyse fine des consommations.
3. Climat : intégration des projections climatiques futures.
4. Synthèse : croisement de ces volets pour déterminer les volumes prélevables par Unité Hydrographique.

Co-construction : scénarios et programmes d'actions

Une fois le diagnostic établi, le territoire est entré dans une phase de concertation active. Sous l'égide d'un groupement de bureaux d'études, deux ateliers de concertation multi-acteurs (cf. figure 2) ont réuni une cinquantaine de participants.



Figure 2 : Images des ateliers organisés les 14 mai et 11 juin 2025 à Aizenay. Animation des ateliers par les cabinets Auxilia Conseils et VertigoLab - Source : SMMVLJ

Ce travail de co-construction a abouti à la proposition de trois scénarios : un scénario de référence et deux scénarios d'actions alternatifs avec différents degrés d'ambitions.

Les actions envisagées ne se limitent pas à la simple réduction des prélèvements. Elles incluent des pistes étudiées pour augmenter les ressources disponibles, telles que :

- La réutilisation des eaux usées traitées (REUT).
- La mobilisation de nouvelles ressources en eau potable.

Après l'élaboration des scénarios, il a été décidé d'évaluer ceux-ci sur la base de critères choisis collectivement. Pour s'assurer de la bonne évaluation de ces scénarios au vu des enjeux du territoire, les critères choisis ont donc fait l'objet d'une pondération. Pour cela, un questionnaire a été élaboré pour demander aux participants, selon leur perspective, l'importance relative de chaque critère dans la prise de décision (ex : *"pour moi, l'impact sur la biodiversité devrait faiblement être considéré, car il n'y a pas d'enjeu de conservation particulier sur le bassin versant"*). Pour chaque critère évalué, la note qui lui est associée a été

pondérée par le score issu des réponses au questionnaire. Au final, les résultats ont été pondérés de manière à être représentatifs de la répartition de la Commission Locale de l'Eau.

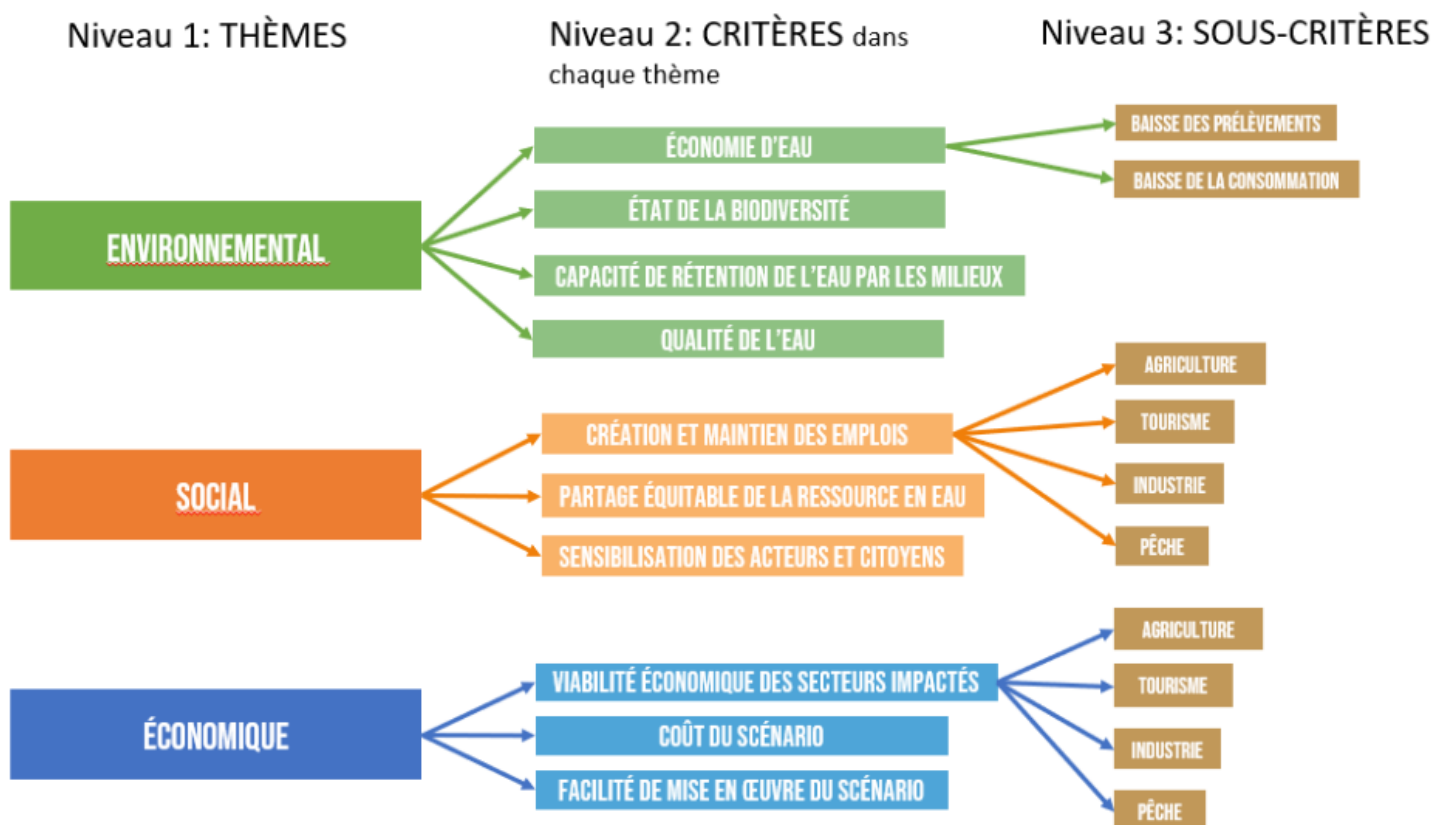


Figure 3 : Schéma des différents critères qui ont été choisis pour évaluer les scénarios de gestion de l'eau sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay - - Source SMMVLJ

Suite à cela, un COFIL du PTGE s'est tenu en janvier 2026 mais n'a pas encore permis de valider un scénario. Le travail doit donc se poursuivre à travers des échanges bilatéraux avec les acteurs pour essayer de trouver un consensus.

Articulation avec le SAGE : une synergie opérationnelle

Le PTGE est étroitement lié au SAGE. Une chargée de mission est spécifiquement dédiée au PTGE, mais travaille en binôme constant avec l'animatrice du SAGE.

L'ambition à court terme est d'intégrer les volumes prélevables définis par le PTGE directement dans le règlement du futur SAGE (révision en cours). Le PTGE est ici perçu comme un outil complémentaire au SAGE, mais avec un focus sur le volet quantitatif et une approche plus opérationnelle.

Préparation du programme d'actions

Malgré une volonté forte, le calendrier initial défini dans la feuille de route, qui prévoyait un lancement opérationnel en juin 2023, a dû être ajusté. Ce retard s'explique par la complexité de certaines étapes à mener avec parfois un cadrage réglementaire insuffisant au moment du démarrage. La phase de diagnostic ayant été rapide, ce PTGE ne pouvait pas toujours profiter de l'expérience acquise par les PTGE voisins.

Les prochaines étapes clés sont les suivantes :

- **Validation d'une trajectoire** : Le COPIL doit désormais trancher entre les différents scénarios proposés.
- **2026** : Année dédiée à la définition et la validation du programme d'actions final.
- **2027** : Mise en œuvre des premières actions sur le territoire.

Un travail important reste à mener pour corrélérer les actions retenues avec les financements disponibles, afin de garantir la viabilité économique de la stratégie choisie. Sans parler du déficit quantitatif qui risque de se creuser avec le changement climatique. L'objectif minimal est de résorber le déficit observé actuellement.

Pour en savoir plus, consultez :

- [La fiche du PTGE Vie et Jaunay](#)
- [La fiche du SAGE Vie et Jaunay](#)
- [La page dédiée au PTGE sur le site internet du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay](#)